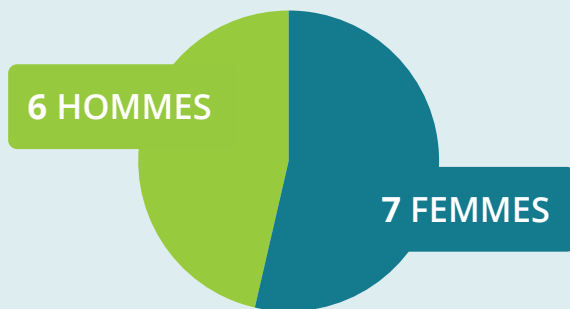


Loi «Rixain» du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle. Ses dispositions visent à assurer une plus grande représentation des femmes parmi les cadres dirigeants et les instances dirigeantes dans les entreprises de plus de 1000 salariés.



CADRES DIRIGEANTS

13 membres



Soit

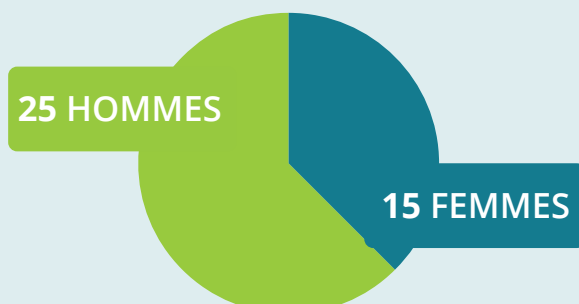
♀ 52,5%* de femmes

♂ 47,5%* d'hommes

*calcul au prorata du temps de présence de chaque membre

INSTANCES DIRIGEANTES

40 membres



Soit

♀ 37,5% de femmes

♂ 62,5% d'hommes